

Bilan de compétences

Objectif

Faire le point sur ses acquis professionnels ou personnels et sur ses attentes afin d'identifier et construire des perspectives d'évolution.

AGILE-RH vous accompagne à devenir auteur d'un projet réaliste qui aura du sens pour vous.

La démarche comporte trois phases d'une durée de 24 heures

Programme

<p>PHASE PRELIMINAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recueil de la demande : attentes et objectifs du bilan Analyse du contexte professionnel et personnel Information sur les conditions de déroulement du bilan 	<p>Durée : 2h</p> <p><i>1 entretien individuel</i></p>
<p>PHASE D'INVESTIGATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exploration des moteurs et des freins <ul style="list-style-type: none"> Histoire de vie Intérêts professionnels Valeurs et motivations Analyse de la personnalité <ul style="list-style-type: none"> Identité /Regard des autres Ennéagramme ou DISC Identification du capital professionnel <ul style="list-style-type: none"> Portefeuille de compétences Listing des soft skills Exploration de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> Recherches documentaires Marché de l'emploi Enquêtes métier Stage d'observation éventuel Hiérarchisation des projets 	<p>Durée : 18h</p> <p><i>Entretiens individuels - tests et de temps de démarches personnelles</i></p> <p><i>L'ordre et le contenu de chaque thématique sont individualisés.</i></p>
<p>PHASE DE CONCLUSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel, et le cas échéant des besoins en formation Formalisation du projet - Plan d'action Remise du document de synthèse, personnel et confidentiel 	<p>Durée : 4 h</p> <p><i>1 à 2 entretiens individuels</i></p>

Un entretien de suivi est prévu 6 mois après la fin du bilan. La date est réservée lors du dernier rendez-vous du bilan.

Méthodologie et outils

- Entretiens individuels en face à face d'une durée de 2 heures environ.
- Entre les entretiens, questionnaires et tests à compléter en autonomie.
- Travail personnel, comprenant une étude de faisabilité du projet

Le consultant fournira toutes les informations nécessaires pour élaborer un projet professionnel pertinent :

- Documentation liée à l'orientation et aux métiers
- Analyse d'offres d'emploi, pour comprendre les attentes du marché et mieux se positionner
- Documentation de centres de formation.

Durée du bilan et organisation des séances de travail

Le bilan de compétences s'échelonne sur environ 3 mois

Il comprend 24 heures de travail dont :

- 16 H d'entretiens de face à face avec le consultant
- 2 H de tests au plus (Ennéagramme ou DISC, par exemple..)
- 6 H de travail personnel encadré entre les séances

Lieu - horaires et accessibilité

Les rencontres se déroulent dans nos bureaux, adaptés à l'accueil de public en situation de handicap, ou à distance.

Tarif :

Il est fonction du mode de financement

- CPF : 3000 € TTC
- Entreprise : 3400 € HT
- Personnel : 2200 € TTC

Condition de prise en charge et financement :

- Le bilan de compétences peut être financé par le CPF [ici](#)
- Il peut également être pris en charge par l'entreprise dans le cadre de son plan de formation et/ou via l'OPCO auquel elle est rattachée (ex : AFDAS, ATLAS, OPCO Commerce...)

Délai de réponse :

Réponse sous 4 jours au plus après prise de contact

Démarrage de la prestation possible sous 2 semaines

Engagement mutuel

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile au bon déroulement du Bilan de Compétences.

Agile-RH s'engage de son côté à accompagner le bénéficiaire en suivant le programme présenté ci-dessus.

Le document de synthèse du bilan en phase de conclusion permet d'attester le bon déroulement de l'accompagnement.

Rappel du cadre légal

Le Prestataire s'engage à le tenir informé des moyens matériels et humains mis à sa disposition pour la réalisation de ce bilan de compétences. Il s'engage à offrir une prestation conforme aux dispositions des articles R.900-1 à R.900-7 du code du travail. Il s'engage au secret professionnel et à ne livrer à l'extérieur aucun élément dont il aura pu avoir connaissance dans le cadre du bilan. Il est habilité à faire passer des questionnaires de personnalité.